



Politique anticorruption

Engagement d'INTERHOLCO contre la corruption

L'adoption et le maintien de normes éthiques élevées constituent une valeur fondamentale et nous sommes fermement engagés à prévenir tout comportement criminel ou contraire à l'éthique. L'engagement d'INTERHOLCO est énoncé dans [le Code de conduite d'INTERHOLCO](#), section 3, **Gouvernance d'entreprise** :

5. Nous apportons notre contribution de manière légale, éthique, juste et transparente.
6. Nous n'autorisons pas les tiers à soudoyer en notre nom.
7. Nous ne nous livrons pas et ce, sous aucune forme, à la corruption.

L'approche d'INTERHOLCO en matière de prévention de la corruption

La corruption, sous toutes ses formes, perpétue la pauvreté, accroît les inégalités, sape le développement économique et fausse la concurrence. INTERHOLCO s'engage dans la lutte internationale contre la corruption.

INTERHOLCO mène ses activités dans le respect de toutes les lois et réglementations applicables dans les juridictions où elle opère.

INTERHOLCO suit les [Principes directeurs](#) de l'OCDE [à l'intention des entreprises multinationales](#), en particulier ceux élaborés pour la gouvernance d'entreprise, la fiscalité et la lutte contre la corruption. La prévention de la corruption relève de la responsabilité de l'ensemble du personnel d'INTERHOLCO. Tous doivent travailler ensemble afin d'éviter toute activité susceptible d'entraîner ou de constituer une violation de cette politique. Le non-respect de cette politique peut entraîner des mesures disciplinaires, y compris le licenciement.

Champ d'application de la politique anticorruption d'INTERHOLCO

Cette politique s'applique à tous les employés travaillant pour ou au nom d'INTERHOLCO, qu'ils soient permanents, à durée déterminée, temporaires, stagiaires ou consultants, dans toutes les sociétés et entités contrôlées par INTERHOLCO à travers le monde. Elle s'applique également aux partenaires commerciaux d'INTERHOLCO, y compris les fournisseurs, les sous-traitants, les intermédiaires et les agents.

Transparence renforcée et lutte contre la corruption d'INTERHOLCO

INTERHOLCO promeut la transparence, la responsabilité et l'intégrité. La « loi anticorruption » désigne toute loi interdisant les faits de corruption, de fraude, de rétrocommission ou d'autres pratiques corrompues dans les juridictions où INTERHOLCO opère. Aucune entité d'INTERHOLCO, aucun membre du personnel ou tiers agissant pour le compte d'INTERHOLCO ne doit offrir, promettre, donner, demander, recevoir ou organiser l'octroi d'un avantage indu, directement ou indirectement, dans le but de :

1. obtenir ou conserver un avantage commercial,
2. obtenir, conserver ou remplir une exigence légale ou réglementaire, ou

3. obtenir un avantage indu.

Paielements de facilitation

INTERHOLCO interdit les paiements de facilitation (paiements non officiels tels que les *bakchichs* versés pour obtenir ou accélérer des démarches administratives courantes, par exemple en matière de douanes, de visas, de permis ou de licences). Si un employé effectue un tel paiement en raison d'une menace imminente pour sa sécurité personnelle, il doit :

- le signaler immédiatement au responsable financier local et aux RH, et
- l'enregistrer avec précision dans les livres comptables d'INTERHOLCO et dans le registre de conformité.

Paielements en espèces

Les paiements en espèces doivent être évités et sont limités conformément à la Procédure de paiement en espèces d'INTERHOLCO. Tous les chèques ou lettres de change doivent clairement identifier le bénéficiaire. Les chèques au porteur ou instruments similaires sont strictement interdits.

Cadeaux et dons

Les cadeaux ou marques d'hospitalité ne peuvent être offerts ou acceptés que s'ils :

- a) ne constituent pas une incitation à obtenir ou à conserver des marchés,
- b) ne créent pas de conflit d'intérêts ou ne donnent pas l'impression d'en créer, et
- c) ne contreviennent à aucune loi ou réglementation applicable.

Des règles supplémentaires s'appliquent :

- Les cadeaux et marques d'hospitalité doivent toujours être offerts au nom d'INTERHOLCO, jamais à titre personnel.
- La valeur des cadeaux doit rester raisonnable, conforme aux règles internes d'INTERHOLCO et être enregistrée si elle dépasse un certain montant.
- Les cadeaux offerts à des fonctionnaires, à leurs représentants, à des personnalités politiques ou à des partis politiques doivent être préalablement approuvés par écrit par le PDG d'INTERHOLCO.
- Les cadeaux reçus de la part de fonctionnaires gouvernementaux autres que ceux de valeur symbolique, doivent être déclarés au directeur financier (CFO).
- Les cadeaux en espèces ou équivalents (par exemple, les bons d'achat) sont strictement interdits.
- Tout cadeau doit avoir une finalité dûment justifiée et documentée.

Dons et contributions politiques

INTERHOLCO ne fait que des dons caritatifs conformes aux lois applicables et aux principes éthiques. Les dons ou contributions à des partis politiques, candidats ou fonctionnaires doivent être effectués de manière transparente et conformément aux lois applicables en matière de divulgation. Les dons anonymes sont interdits.

Cadre de conformité d'INTERHOLCO

Afin d'atténuer les risques de corruption et de pots-de-vin, INTERHOLCO a mis en place un cadre de conformité reposant sur cinq piliers :

1. Politiques

INTERHOLCO applique des politiques, des procédures et des normes qui s'appliquent à tous les marchés, même lorsque la législation locale est plus souple. Les lois locales plus strictes ont toujours la priorité. Les politiques font l'objet d'audits internes et externes réguliers afin de garantir leur efficacité.

2. Diligence raisonnée

INTERHOLCO procède à des vérifications préalables et à des contrôles des antécédents des tiers. Le niveau de diligence raisonnée dépend du risque lié à la personne, à l'entité ou au pays concerné. La vérification des tiers peut inclure des contrôles de sanctions, des contrôles des personnes politiquement exposées (PPE) et des contrôles des médias défavorables. Les attentes d'INTERHOLCO en matière de lutte contre la corruption doivent être communiquées au début de chaque relation commerciale.

3. Lignes directrices

Les lignes directrices anticorruption d'INTERHOLCO font partie intégrante de son cadre de gouvernance. Elles sont alignées sur les lignes directrices de l'OCDE et le « Manuel de diligence raisonnable en matière de conflits pour les entreprises du secteur du bois dans le bassin du Congo » mis à jour par swisspeace.

4. Formation

Tous les nouveaux collaborateurs prennent connaissance du Code de conduite et des exigences anticorruption d'INTERHOLCO. Une formation est dispensée régulièrement, au moins tous les deux ans, en fonction de l'exposition aux risques de corruption. La participation à la formation est documentée.

5. Outils

INTERHOLCO tient des registres financiers précis et met en place des contrôles internes afin de documenter l'objet commercial de tout paiement. Les registres doivent être conservés pendant au moins 10 ans, voire plus si la loi l'exige. Les demandes de remboursement de frais doivent clairement indiquer la raison de la dépense. Tous les comptes et documents liés aux transactions avec des tiers doivent être complets et exacts. Les comptes hors bilan sont strictement interdits. INTERHOLCO tient un registre numérique de conformité pour les cadeaux, les marques d'hospitalité, les paiements de facilitation et la diligence raisonnée vis-à-vis de tiers.

Mécanisme de réclamation et ligne d'intégrité d'INTERHOLCO

INTERHOLCO dispose d'un [mécanisme sécurisé](#) permettant au personnel et aux tiers de signaler leurs préoccupations ou les violations de cette politique. Les signalements peuvent être soumis de manière confidentielle et, lorsque la loi le permet, de manière anonyme. Les plaintes verbales sont consignées et confirmées auprès du plaignant. INTERHOLCO ne tolère aucune forme de représailles, de harcèlement ou d'intimidation à l'encontre de toute personne qui soulève des préoccupations de bonne foi.

Baar, le 05 mai 2026